



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE SASSENAGE

Sommaire

- 3** Introduction
- 4** AXE 1 : s'adapter au changement climatique et améliorer la résilience du territoire
- 8** AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 12** AXE 3 : valoriser les ressources du territoire (produire et consommer localement)
- 16** AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 19** AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de SASSENAGE

s'engage à mettre en œuvre les actions détaillées ci-après à horizon 2026.

AXE 1 : s'adapter au changement climatique et améliorer la résilience du territoire

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles, pour continuer de bénéficier des services écosystémiques indispensables qu'ils assurent

- Relayer auprès des habitants la communication métropolitaine sur la préservation des espaces naturels, agricoles et de la biodiversité. Par exemple : faire connaître l'Observatoire de la biodiversité métropolitaine, diffuser la communication grand public autour du PLU...
- ☑ Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles / naturels / boisés, et sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs...
- ☑ Maintenir les espaces de nature ordinaire (espaces non exploités et laissés à une végétalisation naturelle) de la commune, et les valoriser (panneaux informatifs...). Veiller à la diversité des espèces, et à la non-prolifération d'espèces invasives dans ces espaces. Au besoin, procéder à une restauration de ces espaces naturels pendant les premières années.
- ☑ Replanter des parcelles communales périurbaines boisées, en veillant à une diversification des essences, ainsi qu'à leur adaptation au changement climatique.
- ☑ Mettre en place un plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées, et veiller à la cohérence de ces plans de gestion avec ceux des parcelles métropolitaines et ONF attenantes. Étudier la possibilité de mise en place de plans de gestion public/privé avec les propriétaires de parcelles.
- ☑ En lien avec l'EPLV, participer à la mise en place d'une politique foncière permettant le maintien et la préservation des espaces agricoles et naturels sur le territoire : exercice du droit de préemption...
- ☑ Initier, en collaboration avec le département et la Métropole, une démarche PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).
- ☑ Soutenir, lors des évolutions du PLU, le classement de zones protégées : espaces verts protégés, espaces boisés classés (arbres, alignements d'arbres ou masses boisées), secteurs de biodiversité.
- ☑ Constituer un Espace Naturel Sensible local, en mobilisant la politique foncière (acquisition a minima de 50% du terrain) pour mettre en place des actions de protection du lieu et de sensibilisation / pédagogie envers les habitants.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides, et les espaces supports de la qualité écologique du territoire.
Par exemple :

 - Identifier les réservoirs de biodiversité et demander l'étude de leur protection dans le cadre du PLUi.
 - Agir sur les corridors de petite échelle qui ne font pas l'objet d'investissements métropolitains : aménagements, plantations pour protéger la faune / l'aider à se déplacer : bosquets, haies, arbres...
 - Mettre en œuvre le pouvoir de police du Maire quant aux pollutions environnementales, et entreprendre des actions de prévention auprès des populations vivant à proximité de ces espaces.
- ☑ Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts (en gardant des zones plus sauvages qui serviront de relais entre zones naturelles), et un entretien favorable à la biodiversité (fauchage tardif, fauchage raisonné, acceptation des végétaux sauvages, petits aménagements...). Informer les habitants sur ces pratiques, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires, et faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.
- ☑ Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique (résistantes à une augmentation des températures moyennes, à des périodes de stress hydrique, économes en eau, locales, peu allergènes, à feuilles caduques pour favoriser l'ensoleillement l'hiver...)
- ☑ Planter, entretenir et préserver les haies et arbres têtards, refuges de biodiversité.
- ☑ Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages.
- ☑ Aménager ou restaurer une mare, en partenariat avec la LPO. Projet financé en intégralité par des fonds européens (FEDER).
- ☑ En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse, notamment :

 - Appliquer les recommandations du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière et de la Charte Eclairage Public à l'éclairage communal (températures de couleur de l'éclairage, intensité, orientation...)
 - Mettre en œuvre le pouvoir de police du Maire quant au respect des obligations d'extinction applicables aux entreprises, et aux limitations d'implantation des enseignes lumineuses imposées par le RLPI.
 - Rechercher une labellisation «villes et villages étoilés» de l'ANPCEN.
 - Sensibiliser les habitants en organisant des événements («jour de la nuit»...)
- ☑ Favoriser et mettre en place des actions de protection de la biodiversité, et encourager systématiquement la mise en place de mesures ERC.
Parmi les actions de protection possibles :

 - Installation de corridors écologiques artificiels pour faciliter le passage de la faune : (écuroducs, ponts, tunnels, crapauducs...)
 - Construction d'abris pour favoriser l'installation durable de la faune (nichoirs à oiseaux, chauve-souris, abris pour hérissons etc...)
- ☑ S'engager dans la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale, et sensibiliser les habitants à la faune et la flore locales (livrets informatifs, animations, ateliers, panneaux informatifs sur les espèces...)
- ☑ Mettre en place un plan de gestion différenciée de la biodiversité urbaine.

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ☑ Entreprandre une campagne de replantation dans les espaces verts communaux.
- ⚖️ Garantir une part importante d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), en respectant a minima les dispositions du PLUi : espaces de pleine terre, toitures végétalisées, façades végétalisées, revêtements extérieurs perméables (cheminements piétons, circulations, aires de jeux, stationnements...), plantation d'arbres. Pour les espaces de pleine terre, planter a minima 1 arbre par espace de pleine terre de plus de 100m², conformément au PLUi.
- ☑ Lors de toute opération de rénovation du bâti communal, étudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux) et de désimperméabilisation des espaces.
- ☑ Entreprandre des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics : parkings, places, cours d'écoles, aires de jeux, cheminements, cimetières... Procéder à une planification opérationnelle du projet, selon les objectifs recherchés, en amont de toute mise en œuvre.
- ☑ Communiquer et sensibiliser les habitants aux bienfaits de la végétalisation en ville : panneaux et livrets informatifs, relais vers des associations etc...

Contenir l'artificialisation des sols

- ⚖️ Pour les aménagements communaux, privilégier la densification et la rénovation du bâti à l'extension urbaine, conformément aux orientations du PADD. Limiter l'artificialisation liée aux nouveaux aménagement en limitant leur emprise au sol, et en assurant un pourcentage d'espaces végétalisés / perméables (cf sous-action n°1.3.3) Engager le dialogue avec les promoteurs privés pour les encourager à faire de même (urbanisme négocié).

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur, prendre en compte les périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'étude métropolitaine de définition des îlots de chaleur urbains et les puits de fraîcheur, débouchant sur la réalisation d'une cartographie et de préconisations d'actions.
- ☑ Mettre en place une stratégie de réduction des îlots de chaleur urbain pour les espaces relevant de la compétence communale : relevés et suivi des températures, réduction des surfaces minéralisées et retour du végétal, travail sur l'albedo des revêtements, désimperméabilisation de la ville et retour de l'eau, réduction des émissions de chaleur anthropiques, végétalisation ou ombrage des façade Sud et Ouest qui accumulent de la chaleur...
Communiquer auprès des propriétaires privés, pour les inciter à la mise en place de mesures sur leurs espaces.
- ☑ Sur les futures opération de constructions / rénovation : maîtriser les risques d'îlots de chaleur dans les nouveaux aménagements urbains communaux et rénovations, en prenant en compte le phénomène de manière à éviter ces concentration de chaleur.
- ☑ Créer des zones de fraîcheur, aérées et ombragées (parcs, espaces verts, allées d'arbres...) comme lieux refuges en période de canicule, les cartographier et informer les habitants de leur emplacement.
- ☑ Engager une réflexion sur l'architecture bioclimatique et sur le confort d'été dans les bâtiments publics (surventilation nocturne, BSO, solutions de rafraîchissement passif...)

Anticiper et gérer les risques

- ☑ Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts, RGA...). Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune (ex : intégrer le plan canicule dans la communication du DICRIM).
- ☑ En période de canicule : communiquer la cartographie des îlots de chaleur et zones de fraîcheur aux habitants ; une cartographie des points d'eau ; des recommandations d'usages. Distribuer des gourdes, brumisateurs... dans les écoles, services communaux et pour les habitants les plus vulnérables. Adapter les horaires d'ouverture des équipements communaux (bibliothèques, piscines...) et le fonctionnement des services (horaires de travail décalés, restauration collective froide...)
- ⚖️ Privilégier un urbanisme résilient, conformément au PLUi et aux plans de prévention intercommunaux (PPRI Drac, PPRI Isère amont, PPRT...), dans les nouvelles opérations d'aménagement / construction communales ou au moyen de rénovations : perméabilité des sols, noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique...
- ☑ Former, en partenariat avec la Métropole, les instructeurs d'application du droit des sols à ces nouveaux enjeux et aux adaptations qu'ils demandent (protections solaires, bioclimatisme, végétalisation...), pour encourager un urbanisme résilient.
- ☑ Travailler avec les promoteurs privés pour une prise en compte des risques actuels et futurs dans les projets immobiliers du territoire, au-delà des exigences réglementaires.
- ☑ Communiquer auprès des particuliers sur les mesures dans leurs projets de construction / rénovation pour en assurer la résilience.
Rappeler les obligations d'entretien des espaces boisés autour des habitations pour limiter le risque d'incendie.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et projets immobiliers en respectant le Plan de prévention des pollutions de l'OAP qualité de l'air du PLUi.
- ☑ Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustique, ambrosie...).
- ☑ Travailler en lien avec la Métropole, à l'aménagement de la forêt à fonction de protection contre les risques naturels (glissements de terrain, chute de blocs et embacle).

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer de façon pédagogique auprès du public et des partenaires communaux, sur l'importance de préserver la ressource en eau, et sur les évolutions de sa disponibilité en lien avec les changements climatiques.
- ☑ Établir une stratégie concertée de gestion de la ressource en eau (agriculture, espaces verts et fontaines communales, usages privés), afin de préserver la ressource et anticiper les épisodes de tension hydrique liés aux changements climatiques.
Notamment :
- Développer des réseaux d'irrigation collectifs, notamment dans les projet d'aménagement de zones maraichères.
- ⚖️ Privilégier la déconnexion des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou à l'occasion de rénovations, et respecter a minima les obligations d'infiltration sur place mentionnées dans le PLUi.
- ☑ Expérimenter des systèmes de gestions alternative des eaux pluviales sur les équipements communaux existants : désimperméabilisation, jardins de pluie, axes d'écoulement naturels, bassins secs, puits perdus...
- ☑ Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales, pour l'arrosage des espaces verts communaux. Travailler sur les pratiques d'arrosage (régularité, quantité, installation de goute-à-goute...)
- ☑ Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ☑ Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie (ex : communication, ateliers, stands, événements...) et prendre part ou relayer les possibilités de conseil (ex: EIE 38) et évènements ou animations locales.
- ☑ Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.
- ☑ Faire connaître la plateforme Web Métroénergies et encourager les habitants à y créer un compte pour suivre leurs consommations d'énergie (flyers, annonce des ateliers d'économie d'énergie, lien du site Internet...)

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Relayer au dispositif métropolitain Mur|Mur qui facilite la rénovation énergétique des copropriétés et des maisons individuelles, en le faisant connaître auprès des habitants. Par exemple : diffusion d'informations (via le magazine communal, le site de la ville, les réseaux sociaux, via l'accueil mairie...), relais des évènements et animations locales (visites de sites, soirées thermographiques...)
- ☑ Communiquer sur l'intérêt de la rénovation énergétique et les bénéfices apportés, et organiser des actions de sensibilisation pour inciter les propriétaires à engager des travaux :
 - Organiser des réunions d'information sur la rénovation des logements et le dispositif Mur|Mur.
 - Lors de l'organisation des permanences du CAUE et architectes-conseil en mairie, communiquer auprès des porteurs de projets et organiser des rencontres avec des conseillers énergie.
 - Mettre en avant les retours d'expériences d'habitants de la commune : témoignages, visites, cartographie des projets réalisés, interviews...
 - Inciter les habitants des lotissements de la commune à initier une démarche collective de rénovation de leurs habitations : réunions d'informations au sein des quartiers concernés, speed-meetings de la rénovation avec des conseillers Mur|Mur...
 - Profiter des travaux de rénovation sur les bâtiments publics pour informer les habitants : visites de chantiers, communiquer sur les choix techniques, sur les consommations du bâtiment avant/après...
- ⚖️ Contrôler le respect de l'obligation d'isolation thermique pour les copropriétés réalisant un ravalement de façade, ou le cas échéant la présence des pièces justificatives exemptoires, lors de l'instruction de l'autorisation de travaux.
- ⚖️ Contrôler le respect des seuils de performances imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation, lors de l'instruction de la demande d'autorisation de travaux.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage, pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de GES et de polluants atmosphériques

- Communiquer sur les émissions liées aux différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels via un changement d'équipement, pour encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants.
- Relayer le dispositif métropolitain Prime Air Bois, qui favorise le renouvellement des équipements de chauffage biomasse (réunions publiques, magazine communal, site de la ville, réseaux sociaux, distribution de flyers...)
- Relayer le dispositif métropolitain de soutien à la conversion des chaudières fioul ou propane vers des chaudières gaz à très haute performance, pouvant être couplées à des chauffe-eau solaires. Mettre en place une communication appuyée pour inciter les habitants à se séparer des chaudières au fioul.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- Contrôler, lors de l'instruction du permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012-20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur...

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle sur la commune et des impacts de ces déplacements

- Relayer et communiquer sur les offres de conseil existantes du territoire permettant une réduction des déplacements en voiture individuelle, et proposant des solutions alternatives.
- Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative Ville apaisée, en veillant à ne pas congestionner le trafic.

Promouvoir les mobilités douces auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- Communiquer sur des estimations de la durée de trajets en modes doux, sur ou à partir de la commune (ex : via le journal communal, le site de la ville, ou en ajoutant des indications directement sur les panneaux de signalisation)
Relayer l'existence du calculateur Métromobilité.
- Sensibiliser à l'intérêt des modes doux (en terme de réduction des émissions de GES et de pollution atmosphérique, mais également du fait de la pratique d'une activité physique régulière), via les canaux de communication communaux.
- Organiser des événements de promotion des modes doux : fête du vélo, journées sans voiture... ou des stands à l'occasion d'événements locaux.
- Collaborer avec de la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables, l'aménagement de consignes à vélos/trottinettes, stationnements à proximité des magasins et lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique.
- Restreindre l'accès en voitures à certains points de la commune et faciliter les cheminements piétons / vélos. Notamment :
 - Favoriser la mise en place de zones piétonnes, zones de rencontre, rues-écoles... auprès de la Métropole.
 - Flécher les accès aux éventuels points touristiques sur la commune ou à proximité pour les modes actifs.
- Organiser/soutenir, en lien avec des associations locales, des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle, des ateliers de réparation de vélos ou des campagnes de marquage de vélo (bicycode).

Promouvoir les transports en commun et les mobilités partagées auprès des habitants de la commune

- ☑ Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports en commun pour les sorties scolaires...
- ☑ Étudier les usages et participer aux instances du SMMAG pour rendre les transports en commun plus attractifs en optimisant la desserte.
- ☑ En collaboration avec la Métropole, étudier les usages et travailler à la simplification des liaisons intermodales (ex : matérialiser les parcours via des marquages au sol, ou les indiquer avec une signalisation spécifique, demander l'installation de stationnements / consignes à vélos près des arrêts de bus, faciliter le stationnement voiture près des gares...)
- Encourager et faciliter le covoiturage, notamment :
 - En communiquant sur les plateformes de mise en relation existantes, en organisant un speed-dating covoiturage...
 - En identifiant en partenariat avec la Métropole et le SMMAG les endroits opportuns pour l'aménagement s'aires et points de covoiturage.
- ☑ Encourager l'autopartage, en faisant connaître les services existants, en mettant à disposition une place de stationnement avec signalisation spécifique...
- ☑ Encourager et organiser l'autostop, en communiquant sur les réseaux existants ou en organisant une carte des trajets fréquents, aménager des espaces de stationnement pour la prise en charge/dépôt.

Encourager les transports décarbonés

- ☑ Pour les communes situées dans la ZFE VUL et PL, faire connaître les dispositifs d'accompagnement technique et financier proposés par Grenoble Alpes Métropole pour le renouvellement des flottes privées.

Agir pour réduire l'impact du transport de marchandises sur la commune

- ☑ Participer à l'harmonisation de la réglementation sur la circulation et le stationnement des véhicules Poids Lourds à l'échelle métropolitaine, dans le souci d'améliorer les conditions de déplacements des professionnels, tout en cherchant à diminuer les émissions de CO2 en évitant les détours. Notamment :
 - Participer aux groupes de travail
 - Consacrer l'application des règles harmonisées en prenant un arrêté.

AMÉNAGEMENT

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de flux

- ☑ Prendre en compte le critère de mobilité dans les futurs projets d'aménagement communaux et privilégier leur implantation à proximité de dessertes des transports en commun / itinéraires cyclables / au cœur des centre-bourgs, et engager le dialogue avec les entreprises de commerce et services pour les encourager à faire de même.
- ☑ En échangeant avec les promoteurs privés, inciter à une mixité fonctionnelle dans tout projet de développement immobilier ou de réaménagement, afin de rapprocher commerces et services des lieux de vie.
Faciliter l'implantation des commerces de proximité.

Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur

- ☑ Identifier les potentiels de création de nouveaux réseaux de chaleur bois pour alimenter les bâtiments communaux, et soutenir les projets auprès de Grenoble Alpes Métropole, ou en recourant à un financement et une gestion participatifs.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Soutenir la transition des entreprises implantées sur la commune

- ☑ Communiquer auprès des entreprises implantées sur la commune, pour leur faire connaître les dispositifs d'aide à la transition existants, et faciliter leurs démarches (audit, bilan carbone, rénovation, changement d'équipements de chauffage, aides financières pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire moins polluant...)

ENR&R

Favoriser et promouvoir le développement de la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- ☑ Initier et soutenir des projets d'Énergie renouvelable citoyenne en communiquant sur les coopératives d'énergie renouvelable et sur les possibilités collectives de production d'énergie renouvelable (ateliers, visites, diagnostics etc...); participer au financement des projets et/ou leur apporter un soutien technique, en mettant par exemple à disposition des toitures de bâtiments communaux pour l'installation de centrales photovoltaïques.

AXE 3 : valoriser les ressources du territoire (produire et consommer localement)

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- ✓ Réaliser l'inventaire des friches et terrains disponibles sur le territoire pour y permettre l'installation d'agriculteurs et producteurs.
- ✓ En lien avec la Métropole, la SAFER et l'EPFL, aider à l'installation des agriculteurs : en mettant à disposition des terrains communaux, en mettant en réserve des terres à vendre le temps de consolidation des projets de reprise, en facilitant les test d'activités, en les soutenant dans leurs démarches administratives, en facilitant une mise en réseau entre eux et avec les consommateurs. Veiller à la pérennité de leur activité : en constituant des réserves foncières pour compensation des projets d'aménagements, ...
- ✓ Encourager les pratiques agricoles durables (limitation des intrants, agriculture biologique ou raisonnée, diversification, transformation sur place, labour léger et autres pratiques respectueuses des sols...) : en facilitant l'installation des agriculteurs aux pratiques vertueuses, en mettant à disposition les terrains communaux avec des baux à closes environnementales, ou encore en valorisant les initiatives via les canaux de communication municipaux.
- ✓ Soutenir les producteurs dans la mise en place d'une distribution en circuits courts (marché, magasin de producteurs, AMAP, réseaux de paniers, distributeurs automatiques de produits frais...) : mise en place d'un marché de producteurs locaux, mise à disposition d'un local pour la distribution ou la création d'un magasin, livraison de paniers dans les bâtiments publics...
- ✓ Encourager les synergies entre agriculteurs de la commune et la diversité des productions.
- ✓ Soutenir le développement de la mutualisation des équipements agricoles via des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), et de l'autonomie technique (auto-réparation, création du petit matériel...).
Mettre à disposition/louer les espaces de cuisine collective lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour permettre la transformation en grande quantité de produits par des collectifs ou producteurs
- ✓ Accompagner et soutenir (techniquement ou financièrement) les projets professionnels d'agriculture urbaine : mise à disposition de parcelles, soutien financier via la fiscalité locale...
- ✓ Initier une concertation locale (incluant agriculteurs mais également habitants) pour limiter l'usage des pesticides d'origine chimique.

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Sensibiliser les habitants aux enjeux d'une alimentation équilibrée et de qualité, mais aussi d'une alimentation durable : alimentation moins carnée, consommation locale, saisonnalité, lutte contre le gaspillage...
- Communiquer sur l'offre alimentaire locale (livrets, articles dans le magazine communal, cartographie, portraits de producteurs...) et sur les lieux de vente de produits locaux et de qualité, pour soutenir les producteurs et faciliter l'accès des consommateurs à une alimentation locale et de qualité.
- Organiser des marchés de producteurs ; accueillir et accompagner le développement d'épiceries locales / solidaires et de la vente directe (cf. sous-action 3.1.6) ; faciliter les groupements d'achats.
- Valoriser les produits locaux lors des événements festifs et organiser des ateliers autour de la cuisine et de l'alimentation locale.

Proposer une alimentation de qualité dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à s'en inspirer

- Mobiliser les offres de fourniture de produits locaux et de qualité pour la restauration collective (pôle agro-alimentaire Isère). Recourir à ces fournisseurs autant que possible, notamment en passant par des marchés correspondants aux besoins. Envisager des mutualisations des cantines des différents acteurs publics / privés (avec refacturation des repas).
- Mettre en œuvre les dispositions de la loi Egalim concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques ; et tenir compte de la saisonnalité des produits et de leurs qualités nutritionnelles.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes. Aller plus loin en affichant la nature et l'origine des produits et communiquer sur les qualités nutritionnelles des produits servis.
 - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- Intégrer la démarche du PAiT : proposer une part importante de produits de qualité et durable en restauration collective, y compris de produits issus de l'agriculture biologique :
 - Aller au-delà des seuils réglementaires et proposer des produits de qualité et durables plus régulièrement (qu'ils soient labélisés ou non) : proposer un produit bio/ de qualité par repas, tendre notamment vers le 100 % pour les fruits et légumes...
 - Favoriser les produits locaux, pour soutenir l'agriculture locale et limiter l'impact carbone lié au déplacement des marchandises.
- Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes, conformément aux dispositions de la loi Egalim, et valoriser la démarche engagée grâce à des panneaux et des ateliers autour de l'agriculture de qualité, biologique et locale. Profiter de cette démarche pour faire connaître aux élèves et à leurs parents les producteurs locaux. Encourager les visites dans les fermes pédagogiques pour les écoles et centres de loisirs.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic (avec pesage) puis un plan d'action : ateliers, panneaux informatifs, modification de la chaîne de self-service, et de certains matériels (assiettes plus petites, par exemple), travail sur la qualité du temps de repas (calme, allongement de la durée...), diminution des quantités servies avec la possibilité de se resservir par la suite, formation des employés, travail avec des associations, etc. Rechercher un débouché pour les excédents.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- Élaborer un document «état des lieux» des terrains jardinés et perspectives de terrains jardinables.
- Mettre en place des jardins partagés nourriciers, potagers éducatifs ou ruchers collectifs, ou faciliter la mise en œuvre de ces initiatives par des acteurs locaux (associations, copropriétés...) en leur apportant un soutien technique ou financier (mise à disposition de terrains notamment). Relayer l'information sur l'AAP jardins et ruchers partagés.

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Communiquer / sensibiliser les habitants autour de l'éco-jardinage et de la réglementation «Zéro Phyto», notamment en accueillant ou organisant des formations et ateliers d'éco-jardinage.
- Devenir partenaire de la Métropole pour proposer le système d'emprunt de broyeurs de déchets verts en mairie à destination des habitants. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage.
- Mettre en place un système d'échange, troc ou distribution de plantes et graines, ou une grainothèque de plantes sauvages ou potagères.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Encourager le compostage individuel ou de proximité des déchets alimentaires et de jardin, en faisant connaître les points d'apport ainsi que les possibilités de mise à disposition gratuite d'un composteur individuel ou partagé par Grenoble Alpes Métropole.
Organiser ou communiquer sur l'organisation d'ateliers compostage par Grenoble-Alpes Métropole.
Créer du lien entre ces actions de compostage et celles de jardinage collectif/individuel pour l'utilisation de l'engrais produit.
- Faciliter l'installation de sites de compostages partagés (notamment dans les jardins partagés et sur espace publique) en recensant les lieux les plus appropriés, autorisant leur installation (accompagné par la Métro) et en développant un approvisionnement de broyat (service de livraison ou point de dépôt), ou en aidant au fonctionnement (un brassage par mois par un employé communal par exemple).
- Organiser des points d'apport de broyat pour le compostage individuel ou partagé, en facilitant l'accès à des espaces de dépôt à proximité des sites de compostages, ou sur des parcelles connues par les habitants, et en y déposant le broyat issu des tailles communales.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer autour du Schéma Directeur Déchets métropolitain, et collaborer avec la Métropole pour sensibiliser les habitants

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune. Sensibiliser les habitants aux enjeux des déchets et communiquer sur les objectifs du Schéma directeur des déchets 2020-2030.
- ☑ Relayer la communication métropolitaine relative à la réduction et au tri des déchets, ainsi que les animations de sensibilisation. Faciliter l'organisation de ces animations sur la commune, et solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble Alpes Métropole lors des évènements communaux.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchetteries

- ☑ Relayer auprès des habitants les informations sur le système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (collecte ou compostage). Communiquer sur les consignes de tri, en renvoyant vers le site de la Métropole pour une mise à jour automatique des informations, et sur les conséquences des erreurs de tri. Organiser en partenariat avec les Messagers du tri des animations sur le tri lors des évènements locaux.
- Lutter contre les dépôts sauvages (information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchetteries...).

Faciliter et promouvoir le réemploi

- Communiquer / sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation, et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits. Informer sur les différentes structures d'économie circulaire présentes sur le territoire et sur leur offre. Communiquer sur le Défi «Rien de neuf ?» et les animations proposées localement.
- ☑ Créer et mettre à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange (boîtes à livre, armoires à vêtements, frigos solidaires...). Organiser ou soutenir des vide-greniers/ trocs thématiques/gratifierias. Organiser, en partenariat avec la métropole, des animations régulières en déchèterie et lors des recycleries éphémères pour inciter au réemploi des produits.
- ☑ Participer à l'opération de collecte textile organisée Grenoble Alpes Métropole, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte textile temporaires.

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- ☑ En complémentarité avec les actions de la Métropole, encourager les habitants à réduire leur quantité de déchets en communiquant sur les alternatives et solutions, y compris sur leurs avantages économiques (via le site Internet, la distribution de livrets informatifs...) : fabrication de produits maison, achats en vrac, cuisine anti-gaspillage, upcycling, réparation... Organiser des ateliers éco-consommation à destination des habitants (fabrication de produits ménagers, fabrication de cosmétiques, brico-récup...)
- ☑ Distribuer gratuitement et mettre à disposition des habitants des autocollants «stop pub» à coller sur les boîtes aux lettres.

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Informer élus et services de la démarche, et acter l'adhésion au PCAEM et les engagements de la commune

- Se positionner ensemble sur un plan d'actions, en faisant participer en interne un maximum d'acteurs (élus et services) :
 - Organiser une réunion de travail inter-services sur le choix des actions que la commune s'engage à porter, avant adoption de la charte ; ainsi que des échanges entre élus et services sur le sujet.
 - Et adopter la charte «partenaires du PCAEM» remplie via une délibération en Conseil Municipal.
- Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité de structurer et suivre les actions Air-Energie-Climat de la commune, de les valoriser publiquement, et d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.
- ☑ Mobiliser les services de la même manière, et sensibiliser les agents à la nécessité de travailler sur ces sujets de manière transversale entre services.

Organiser la gouvernance interne

- Structurer la gouvernance interne :
 - Créer une instance composée d'élus et d'agents, qui se réunira a minima annuellement pour faire un bilan des actions réalisées durant l'année et des évolutions à prévoir.
 - Désigner un élu référent qui portera la démarche et en assurera la représentation.
 - Désigner un référent technique qui assurera le suivi opérationnel de la démarche, intégrer cette mission dans sa fiche de poste.
- ☑ Organiser une instance de consultation citoyenne où sont discutés les actions et projets de la commune (ex : commission extra-municipale).

Suivre et évaluer les actions entreprises

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et revoir régulièrement son plan d'actions en fonction des résultats obtenus.
Et réaliser en 2026 un bilan des actions conduites sur la période 2020-2026 et de leurs résultats, et en tirer des enseignements pour adapter son prochain plan d'actions.
- Mettre en place des outils (schéma directeurs, plans...) pour assurer la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Air-Energie-Climat de la ville.

MOBILISATION DE PROCHES PARTENAIRES

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique (consommations et coûts), et les questionner sur leurs besoins.
- ☑ Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.
- ☑ Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie.
- ☑ Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, consommation de papier...) ainsi que du tri dans ces établissements : tri des emballages et papiers et tri des déchets alimentaires par l'installation d'un composteur ou d'un bac de collecte marron.
- ☑ Inciter les associations utilisatrices de bâtiments communaux à réduire leurs déchets (notamment en banissant l'utilisation de vaisselle jetable) et à respecter les consignes de tri en place :
 - Mettre en place des actions de sensibilisation.
 - Aider à la mise en place de matériel alternatif au jetable (ex : fourniture de vaisselle durable / d'un lave-vaisselle...)
 - Intégrer une incitation financière / éco-conditionnalité de l'aide accordée à une association.
- ☑ Pour les locaux communaux proposées à la location / prêt : intégrer à la charte de mise à disposition un paragraphe relatif à la sobriété énergétique et à l'obligation du respect des règles de tri et à l'interdiction d'utilisation de vaisselle jetable.
Mettre à disposition un lave vaisselle, et faire connaître les solutions de prêt de vaisselle.
- ☑ Promouvoir auprès des structures accueillant des enfants des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable : leur faire connaître l'offre métropolitaine (cf sous-action 4.9.1), les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...) etc.
- ☑ Engager le cimetière communal dans une démarche de tri des déchets et de compostage des déchets végétaux.

MOBILISATION DES HABITANTS (ACTIONS GÉNÉRALES)

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Air-Énergie-Climat

- Sensibiliser les habitants à la vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité...
- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Air-Energie-Climat, proposées notamment l'Espace Info Energie 38, Mur|Mur et le CAUE, en diffusant leurs contacts et en relayant leurs actions :
 - Conseil sur la sobriété et les usages énergétiques (EIE38).
 - Accompagnement à la rénovation énergétique (EIE38 et Mur|Mur).
 - Conseil sur les appareils de chauffage et de production d'ENR (EIE38).
 - Conseils architecturaux (CAUE).Et relayer les différents dispositifs métropolitains dont peuvent bénéficier les particuliers, et les actions de mobilisation des habitants organisées par la Métropole
- Communiquer sur les actions Air-Énergie-Climat entreprises par la commune, et son engagement dans le Plan Climat Air Energie Métropolitain.
- Limiter la publicité sur la commune, pour limiter son emprise sur les habitants et favoriser la sobriété dans la consommation.

Organiser des événements autour des thématiques du Plan Climat, ou intégrer des interventions sur ces thématique aux événements communaux existants

- Profiter des événements nationaux et semaines à thèmes (Semaine du Développement durable, Challenge mobilité, Jour de la nuit...) pour organiser des événements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Climat.
- Organiser des événements (festival, ciné-débat, conférence, exposition...) sur les thématiques environnementales en lien avec le Plan Climat
- Profiter d'événements locaux (forum des associations, fête de village, fêtes de quartiers...) pour communiquer sur ces thématiques et sensibiliser le public.
- Encourager et aider les centres sociaux, les maisons des habitants, associations locales ou autres acteurs à organiser des ateliers pratiques sur des thématiques environnementales et de sobriété.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) auprès des enfants, pour les sensibiliser dès le plus jeune âge

- Faire connaître aux habitants les dispositifs d'EEDD proposés par Grenoble Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.
- Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques.

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Énergie conduites par la commune

- Proposer aux habitants une concertation / un dispositif participatif lors de la définition et la mise en œuvre des projets.
- Réunir régulièrement un conseil municipal des jeunes, un conseil d'habitants ou une commission extra-municipale, pour échanger sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PCAEM.

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune (inventaire des postes de consommation + bilan annuel) et en faire une présentation annuelle en Conseil Municipal (ou autre instance de validation des élus) et auprès des agents.
- ☑ Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes chauffage, durée d'éclairage, gestion ventilation,...), a minima sur les bâtiments les plus énergivores :
 - Campagnes de mesures des températures.
 - Installation de système de pilotage et de suivi à distance.
 - Suivi « temps réel », via des objets connectés, des températures ou de l'occupation par détection de présence.
 - Programmation pièce par pièce en équipant les radiateurs de vannes motorisées...
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation :
 - 1 fois par an minimum pour les écoles (changement des dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.
 - Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.
- ☑ Programmer le chauffage des bâtiments scolaire non utilisés sur «hors gel» pendant les vacances
- ☑ Optimiser l'entretien et l'exploitation des installations techniques liées à l'énergie via la révision des contrats d'exploitation, la maintenance préventive ou un rendez-vous annuel avec l'exploitant, voire intégrer aux contrats de l'intéressement et/ou des garanties de performance.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- ☑ Réaliser un état des lieux des bâtiments, de leurs usages / occupation, et des perspectives d'évolutions de ces usages, comme préalable à toute construction neuve de bâtiment public.
- ☑ Définir une stratégie de réduction des surfaces chauffées, en favorisant les mutualisations inter-services (ex : regroupement dans les mêmes locaux), des usages complémentaires des bâtiments (ex : bâtiments scolaires mis à disposition d'associations le soir), ou des coopérations inter-communales (ex: un gymnase partagé).

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'ECS et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les ENR à l'occasion d'un remplacement nécessaire des équipements.
- Réaliser un état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement.
- Remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores/ polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou ENR.
- Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Rénover les bâtiments publics

- Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les échéances du décret tertiaire.
- Élaborer un cahier des charges ambitieux pour la rénovation des bâtiments publics (BBC compatible, BBC, BEPOS...)
- Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique :
 - Mettre en place un processus interne de coordination pour valoriser les CEE liés aux interventions sur le patrimoine de la commune.
 - Adhérer à la Plateforme CEE de la Métro.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements en ne construisant que les surfaces nécessaires, en favorisant la rénovation, et en conservant une part végétalisée dans le projet, conformément aux dispositions du PLUi.
- Mettre en place un cahier des charges ambitieux en matière de performance énergétique et environnementale des bâtiments publics neufs, incluant par exemple :
 - Performances énergétiques.
 - Production d'ENR.
 - Analyse ACV pour le choix des matériaux, et préférence pour les matériaux produits localement.
 - Végétalisation, perméabilité, adaptation au changement climatique (bioclimatisme, prise en compte du confort d'été, prise en compte des risques...).
 - Travailler sur le devenir et le réemploi des déchets du BTP.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- Évaluer les moyens d'aération
- Élaborer un plan d'actions interne pour garantir une bonne qualité de l'air dans chaque ERP concerné (maintenance, moyens techniques, sensibilisation,...)

Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics

- Intégrer dans les marchés de déconstruction, réhabilitation et construction de bâtiment des lots concernant le réemploi et la valorisation des matériaux.

ENR&R

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- ☑ Pour les espaces non desservis par le réseau de chaleur urbain, étudier la possibilité de création d'un réseau de chaleur bois.
- ☑ Privilégier, lorsqu'aucun raccordement n'est possible et en adéquation au schéma directeur énergie, l'installation de chaufferies bois, en prenant en compte les critères d'émissions de particules fines.
- ☑ Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux, ou en faire installer par un tiers investisseur, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.
- ☑ Consulter le cadastre géothermique, et selon les opportunités, étudier la possibilité d'intégrer de la géothermie dans les nouveaux aménagements ou sur le patrimoine existant, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.
- ☑ Mettre en place une politique d'achat d'énergie renouvelable (électricité verte, biométhane, bio-GNV...), en demandant un lien direct avec la production d'ENR, pour les consommations communales.
- ⚖ Conformément aux dispositions du PLUi :
 - Inclure des systèmes de production d'ENR pour toutes les constructions neuves de plus de 1000 m² de surface de plancher.
 - Inclure des systèmes de production d'ENR (ombrières photovoltaïques...) pour les parkings de surface aérienne de stationnement de plus de 1000 m².

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte de véhicules communale

- ☑ Recenser les véhicules communaux, et identifier les plus anciens et les plus polluants
- Suivre les consommations de la flotte de véhicules communale.
- Évaluer les besoins pour chaque type de véhicule et caractériser les usages, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- ☑ Lorsque cela est possible, mutualiser les véhicules pour un usage inter-services (fonctionnement en pool) et/ou des coopérations intercommunales, en veillant à la simplicité d'utilisation des plannings de réservations.
- ☑ Pour des usages ponctuels, privilégier la location ou l'utilisation de véhicules en autopartage.
- ☑ Sous-dimensionner légèrement le pool de véhicules motorisés, pour encourager les solutions de déplacement professionnel alternatives à l'autosolisme (covoiturage, modes doux, transports en commun...)

Renouveler la flotte de manière exemplaire

- Communes incluses dans la ZFE véhicules utilitaires et poids lourds : se mettre en conformité avec les obligations de la ZFE aux échéances prévues.
- Communes incluses dans la ZFE véhicules utilitaires et poids lourds : aller au-delà des obligations liées à la ZFE en remplaçant également les véhicules légers et les catégories exemptées par des véhicules peu énergivores et faiblement émetteurs de GES et pollution atmosphérique.
- Diversifier son parc en créant ou élargissant une flotte de vélos de service :
 - En veillant à la simplicité de son usage par le personnel : plannings de réservation faciles d'utilisation, vélos confortables, entretenus régulièrement, et assortis d'un équipement adéquat (protections, cape de pluie, éclairage, sacoches, antivol), en autorisant un remisage à domicile...
 - En choisissant le type de vélos en fonction des usages et besoins : vélos électriques pour les longs trajets, vélos cargo si besoin de transport de petit matériel, vélos confortables pour des déplacements fréquents ou de moyenne distance, vélos reconditionnés pour des déplacements courts ou peu fréquents...
- Veiller à bien gérer les pics de consommation électrique liés à la recharge des véhicules sur les bornes et stations communales.

Mettre à disposition les véhicules communaux

- Dans un souci d'optimisation des véhicules, mais aussi d'amélioration de la qualité de services, proposer une mise à disposition des véhicules communaux aux structures locales (associations...)
- Partager un ou plusieurs véhicules communaux via une plateforme d'autopartage, afin d'en permettre une utilisation par tous.

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Prendre connaissance de la fiche état des lieux de l'éclairage public communal émise dans le cadre du SDAL, et des recommandations de rénovation des équipements. Établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions du patrimoine communal de l'éclairage public à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données métropolitaines.
- Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée avec une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...)
- Renouveler les point lumineux :
 - Établir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientations du SDAL et fixer des engagements chiffrés (PPI).
 - A minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.
- Étendre ce travail aux décorations de Noël.
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs privés gérant des installations d'éclairage extérieur pour qu'ils participent à la démarche de sobriété, a minima en respectant les exigences réglementaires existantes

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- ☑ Bannir les pesticides des terrains de sports et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.
- ☑ Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique. Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre.
Développer une gestion différenciée des espaces verts et broyer les déchets verts sur place.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- ☑ Dans les locaux : installer des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...) sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...)
- ☑ Dans la mise en œuvre des compétences communales : encourager les agents à une vigilance particulière sur la consommation d'eau (ex : entretien des espaces vert, voirie, cantines scolaires...)
Aller plus loin en intégrant un suivi de la consommation d'eau dans le bilan annuel énergétique.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser les élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (trajets en vélo, transports en commun, covoiturage, utilisation de véhicules en autopartage...) plutôt que des véhicules de service.
Mettre à leur disposition des vélos (/ VAE) de service, des tickets de transports en commun, une carte d'utilisation d'un service d'autopartage...
Et afficher un plan des pistes cyclables, et un plan des transports en commun de l'agglomération.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- ☑ Élaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic. Par exemple :
 - Suppression du plastique à usage unique (proposer une alternative avec : des éco-gobelets, gourdes, carafes, installation d'un lave vaisselle / lave-verres...)
 - Réduction de la consommation de papier (réglage automatique des copieurs, brouillon, RV, quotats d'impression, dématérialisation des procédures...)
 - Promotion des pratiques vertueuses concernant les déchets lors des événements organisés sur le territoire communal.
- Mettre en place ou améliorer la qualité du tri sélectif (ex : installation de poubelles de tri dans tous les locaux, sensibilisation, formation des agents et des partenaires usagers des bâtiments publics (associations, enseignants...) etc.)
Impliquer les agents-e-s d'entretien dans l'élaboration des nouvelles procédures pour vider les poubelles, les équiper de chariot bi-flux et modifier leur fiche de poste. / Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.
Renforcer, systématiser et rendre plus lisibles les espaces de tri « spécialisé » (piles, ampoules, cartouches...)
- ☑ Faire don du matériel renouvelé à des structures de réemploi (ex: matériel informatique y compris HS pour récupération des composants, mobilier de bureaux...)
- ☑ Mettre en place un/des composts, dont les produits pourront être utilisés par le service espaces verts ou récupérés par les agents.
- ☑ Organiser des ateliers de sensibilisation au zéro déchet auprès des agents : forums savoir-faire zéro déchets, formations éco-consommation, produits ménagers maison...

Instaurer une politique d'achats publics responsable

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact des achats publics : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables-garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants...
- ☑ Travailler avec les agents à l'instauration de clauses environnementales dans les marchés publics. Au besoin, réaliser un état des lieux des clauses environnementales appliquées dans les contrats et commandes, et chercher à en réhausser l'ambition en fonction des types d'achats.

Faire de toute manifestation communale un événement éco-responsable

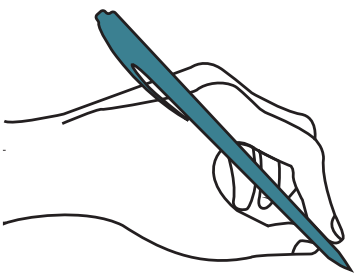
- Établir une charte d'engagement pour chaque événement organisé sur le territoire communal ; comprenant par exemple :
 - Un approvisionnement en produits locaux / de saison / végétariens (pour un buffet, verre de l'amitié...) et limitant les emballages.
 - L'usage de verres réutilisables et des poubelles de tri.
 - Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique...
- ☑ Utiliser le dispositif Pack-éco, proposé par la Métropole et le département, d'emprunt de verres lavables et de poubelles de tri, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.

Mettre en place des pratiques numérique responsables

- Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables : sobriété dans les usages, maîtrise du stockage des données (mails notamment), requêtes web par adresse de site, suppression des veilles, réduction de la qualité des vidéos...
- Allonger la durée de vie des équipements informatiques, en les préservant, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer.
Identifier un référent-e pour cette mission et l'intégrer à sa fiche de poste ou prévoir un marché pour cela.

Inciter les agents à valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître auprès du public

- Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
 - Envers les agents de la commune.
 - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.



**Monsieur le Maire
de la commune de Sassenage**

**Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole**

Christian Coigné

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

